

Document d'information

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE AVEC L'ASIE-PACIFIQUE (CEAP)

QUESTION

La CEAP, lancée à Canberra en 1989, est un moyen d'assurer le dialogue ministériel sur la coopération économique auquel participent 15 pays de l'Asie-Pacifique dont le Canada. Jusqu'ici, il y a eu trois rencontres ministérielles de la CEAP sur des questions économiques mondiales et régionales et une rencontre sur l'Uruguay Round des Négociations commerciales multilatérales (NCM). La prochaine réunion aura lieu à Bangkok les 10 et 11 septembre 1992. Elle sera axée sur la question de l'institutionnalisation et l'emplacement du mécanisme permanent de soutien.

CONTEXTE

Lors de la dernière réunion ministérielle, tenue à Seoul du 12 au 14 novembre 1991, les ministres ont convenu d'admettre la Chine, Hong Kong et Taïwan en tant que membres et adopté la «Déclaration de Seoul de la CEAP», qui énonce les objectifs, le rôle et les méthodes de fonctionnement du forum. En outre, les ministres ont convenu de poursuivre les travaux sur les questions économiques (une initiative canadienne) et sur la libéralisation du commerce, et ont publié une déclaration commune distincte sur l'Uruguay Round, utilisant un texte élaboré par le Canada. Cette déclaration soulignait que la conclusion de l'Uruguay Round était la question économique la plus importante à laquelle faisait face la communauté internationale. Les ministres ont également chargé les hauts fonctionnaires de déterminer s'il est nécessaire de créer un mécanisme institutionnel pour la CEAP.

À leur rencontre de juin 1992, les hauts fonctionnaires de la CEAP ont convenu de la nécessité d'établir un secrétariat de la CEAP financé par les membres (mécanisme de soutien) pour aider à coordonner le programme de travail, faciliter les arrangements logistiques et fournir des recherches et des analyses menées de façon professionnelle pour appuyer les activités de la CEAP. Si les ministres approuvent le projet à leur réunion de Bangkok, le secrétariat de la CEAP pourrait être mis en place d'ici la fin de l'année.

Bien que les principaux éléments d'un arrangement institutionnel pour la CEAP aient été approuvés, la formule de financement et l'emplacement du secrétariat n'ont pas encore fait l'objet d'une décision. Il semble y avoir un accord informel selon lequel le